

vous ferez un plaisir de consacrer quelques lignes de votre intéressant journal à émettre votre opinion sur une question d'analyse grammaticale,—question bien simple, pourtant,—mais que plusieurs professeurs de grammaire, néanmoins, résolvent différemment.

“ Il s'agit tout simplement de retrancher du nombre des adjectifs déterminatifs, les adjectifs possessifs. On veut (*c'est notre correspondant qui le veut.*) dans tous les cas faire de *mon, ton, son, etc.*, des pronoms possessifs et non des adjectifs.

“ Soit, par exemple, la phrase suivante à analyser : “ Jean apprend sa leçon. ”— De quel mot *sa* tient-il la place? Rép :—De Jean.—Comment serait la phrase, si l'on mettait *de Jean*, au lieu de *sa*? Rép :—Jean apprend la leçon de Jean.—De quelle partie du discours est Jean, et pourquoi? Rép :—Un nom, parce qu'il désigne une personne.—Comment s'appelle le mot mis à la place du nom? Rép :—Pronom.—Donc : *sa* est un pronom, puisque ce mot remplace le nom Jean.

“ Cette façon d'analyser, ajoute *Le bon ami*, me paraît assez rationnelle. Je serais fort aise de savoir comment vous faites analyser ces mots à vos élèves.....

“ Comme cette question peut intéresser tous vos lecteurs, j'ai supposé que vous aimeriez mieux donner votre réponse par la voie de votre journal, que dans une lettre privée.”

La question soulevée par notre correspondant mérite certainement d'être étudiée et discutée : c'est pourquoi nous n'avons pas craint de renouveler nos recherches, de consulter de nouveau beaucoup de grammaires, afin d'être en état de donner à notre correspondant, ainsi qu'à tous ceux de nos lecteurs qu'une semblable question peut intéresser, une réponse motivée, raisonnée, et partant satisfaisante.

Voici le résultat de nos investigations :

M.M. Poitevin, Rémy, Chapsal, Leroy, Bescherelle et Bonneau, auteurs de grammaires françaises, considèrent les mots *mon, ton, son, etc.*, comme des adjectifs possessifs.

Lévizac les classe parmi les pronoms possessifs, parce que, dit-il, ils tiennent la place d'autres pronoms. Ainsi, quand on dit : *mon chapeau*, cela signifie : le chapeau *de moi* ; et il s'élève très-fort contre les grammairiens qui refusent à ces mots la dénomination de *pronoms*. Il admet cependant que ce sont de vrais adjectifs ; qu'ils en ont la nature et en suivent les lois.

Napoléon Landais, auteur de la *Grammaire générale des Grammaires françaises*, appelle *mon, ton, son, etc.*, des *pronoms adjectifs possessifs*.

Dans sa *Grammaire des Grammaires*, Gi-

rault-Duvivier les nomme *adjectifs pronominaux possessifs*.

Lequien est le seul grammairien que nous connaissions, qui classe *mon, ton, son, etc.*, parmi les pronoms possessifs.

Par le fait seul que tous les grammairiens, à l'exception toutefois de ce dernier, s'accordent à regarder *mon, ton, son, etc.*, comme des *adjectifs possessifs*, nous ne concluons cependant pas que notre correspondant a tort : nous savons, au contraire, qu'il a été dit par un grand penseur que le *droit* est presque toujours du côté de la *minorité* ! Mais des raisons puissantes nous engagent à croire que, cette fois-ci, du moins, le droit se trouve du côté de la *majorité*.

Il y a certains principes en grammaire, admis de tout le monde ; les suivants sont de ce nombre :

1° Le pronom est un mot qui tient la place du nom.

2° Le pronom s'accorde en genre, en nombre et en personne avec le nom qu'il représente.

3° L'adjectif est un mot que l'on ajoute au nom soit pour le qualifier, soit pour le déterminer.

4° L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il qualifie ou qu'il détermine.

Cela posé, nous formulerons comme suit notre opinion :

1° Dans les phrases : “ Jean apprend sa leçon, ” “ lisez notre journal, ” “ étudiez votre grammaire, ” les mots *sa, notre et votre* sont joints respectivement aux noms *leçon, journal et grammaire*, pour en déterminer la signification et y *ajouter* une idée de possession ; en cela, ils sont *adjectifs possessifs* ;

2° Ils sont en outre les *substitués* des pronoms personnels *lui, nous et vous* : ce qui permet jusqu'à un certain point de les appeler *pronoms*.

S'ils n'étaient que pronoms, il faudrait les analyser ainsi dans les expressions *sa leçon, notre journal, votre grammaire* : *sa*, pronom personnel (et non pronom possessif, comme le prétend notre correspondant,) masculin singulier, à cause de Jean dont il tient la place. Il en serait de même de *notre* et de *votre*.

Qui ne voit ce qu'aurait d'incorrect une telle façon d'analyser ? Eh ! bien, c'est pourtant à quoi conduit le *sophisme* de notre correspondant.

D'un autre côté, il faut nécessairement admettre que ces mots *sa, notre etc.*, ont quelque rapport avec les pronoms ; mais ce n'est assurément que la fin secondaire de leur existence, comme l'on dirait en philosophie.

Pour bien définir les mots *mon, ton, son,*